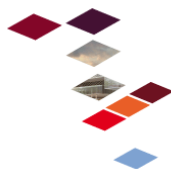


# STAGE TECHNIQUE INTERNATIONAL DES ARCHIVISTES

Les organismes nationaux et internationaux  
Réseaux et rôles dans la gestion des sinistres



Direction des Archives de France

*Marie-Dominique Parchas*  
*Chef du bureau de la conservation matérielle et des constructions*  
*Département de l'Innovation Technologique et de la Normalisation*

Paris, 22 avril 2008

## Table des matières

1 Introduction.....	3
2 collecter les informations.....	4
2.1 Connaître et évaluer le nombre d'intervenants.....	4
A. Intervenants internes de l'institution.....	5
B. Administrations et associations.....	6
C. Entreprises privées.....	6
2.2 Connaître et évaluer les collections et les locaux.....	6
2.3 Connaître et évaluer les risques .....	7
3 Demande de subventions .....	8
3.1 Eléments des dossiers.....	8
3.2 Critères de sélection.....	10
4 Les organismes.....	10
4.1 Le Bouclier bleu.....	10
4.2 Cosadoca.....	11
4.3 Conseil International des archives (CIA ou le ICA).....	12
4.4 Association internationale des archives francophones.....	13
4.5 Archives sans frontières.....	13
4.6 L'UNESCO.....	14
4.7 L'ICCROM.....	15
4.8 L'institut canadien de conservation (ICC/ CCI).....	16
4.9 L'Union Européenne.....	17
4.10 La fondation Getty.....	18
4.11 Office de Coopération et d'Information Muséographique (OCIM).....	18
4.12 Le Ministère français de l'écologie et du développement durable.....	19

# 1 INTRODUCTION

Plusieurs raisons peuvent inciter les institutions à faire appel à des organismes nationaux ou internationaux pour les aider à gérer les risques de sinistres:

- adhérer c'est faire partie d'un réseau d'aide et de compétences. C'est aussi la possibilité de bénéficier de conseils afin de créer localement une antenne;
- adhérer permet de mutualiser les connaissances, les moyens humains et matériels, de motiver le personnel, d'être informé et dialoguer avec des collègues ayant les mêmes objectifs;
- adhérer aux organismes qui ont pour mission l'aide et la formation mais aussi l'information est très utile car une grande partie des informations ne sera donnée qu'aux membres. Beaucoup d'organismes ont mis en place des forums réservés aux adhérents qui permettent de dialoguer et de trouver des solutions en comparant les expériences;
- demander des subventions;
- recevoir des formations.

Les plans de sauvegarde ont pour objectif d'analyser l'ensemble des opérations nécessaires avant, pendant (plans d'urgence) et après les sinistres. Les plans d'urgence ne constituent donc qu'une partie des plans de sauvegarde. La difficulté de leur mise explique le retard pris par beaucoup d'institutions et la recherche d'aide et de motivation. La gestion des sinistres requiert en effet des compétences multiples et une évaluation complexes de situation. Il ne suffit pas d'écrire un plan, il faut aussi mettre en place une veille permanente de manière à ce que les équipes constituées puissent réagir à bon escient à l'arrivée des sinistres. Bien connaître le rôle et les compétences de chacun, savoir évaluer la situation, manager les équipes, diriger les intervenants extérieurs, gérer son stress et celui de ses coéquipiers, protéger au mieux le patrimoine, rétablir la situation ne s'improvisent pas. Les organismes nationaux et internationaux mais aussi l'Etat et ses représentants en région, les services de sécurité offrent leurs compétences pour monter les projets de sauvegarde ou former le personnel. Mais leur action ne sera efficace que si au préalable, un travail de préparation a été engagé. En effet, l'aide est souvent ponctuelle et réduite dans le temps, aussi plus les équipes seront motivées et préparées plus l'aide sera efficace.

Avant de parler des organismes et de leur rôle, nous présenterons:

- les connaissances et moyens à mettre en place afin de profiter au mieux des ressources offertes;
- les éléments nécessaires au montage des dossiers de demandes de subvention.

Quant aux formations, il faudra préciser les niveaux requis:

- formation théorique: sur les plans de sauvegarde en vue d'une sensibilisation;

- formation pratique, niveau sensibilisation: à partir de scénarios reconstitués de sinistres, l'objectif est de savoir évaluer les dégâts, diriger les moyens humains et matériels, manipuler les collections, les trier selon les degrés d'altération et leur valeur patrimoniale, rétablir une situation normale et faire le bilan du sinistre;
- formation pratique, niveau confirmé : mise en place du plan d'urgence;
- formation pratique, « niveau professionnel »: actualisation des connaissances avec mise en pratique de scénarios.

Le choix de l'organisme va dépendre de plusieurs critères dont l'un des critères majeurs est d'étudier son implantation dans son pays, sa capacité d'écoute et les moyens disponibles. Il est donc difficile d'être exhaustif quand on s'adresse à tous les continents aussi il me semble plus judicieux d'offrir des outils pour monter des demandes de subvention et de décrire les organismes les plus connus dans le domaine qui nous intéresse en me limitant principalement aux organismes francophones. J'en oublie probablement et je m'en excuse, il serait précieux que vous me les signaliez afin que je complète ce tableau.

Les informations sur les sinistres et leur gestion ne manquent pas. Une lecture préalable est indispensable. Voici quelques sites que vous pouvez consulter en recherchant sur Google « sinistres des biens culturels » ou en entrant directement sur les sites suivants:

- Le Bouclier Bleu
- La Bibliothèque nationale de France
- Cosadoca (site suisse)
- l'IFLA- PAC (Préservation et Conservation, l'un des six programmes fondamentaux de la Fédération internationale des bibliothécaires et des bibliothèques ): traite aussi les archives

## 2 COLLECTER LES INFORMATIONS

Qu'il s'agisse de formations ou de dossiers de subventions, certains éléments que nous avons appelés indicateurs doivent être rassemblés afin d'adapter les prestations aux besoins.

### 2.1 Connaître et évaluer le nombre d'intervenants

La gestion des sinistres est un travail transversal complexe qui nécessite la collaboration de corps de métiers qui n'ont pas forcément l'habitude de collaborer ni de comprendre les objectifs des différents participants. Selon la taille de l'institution et le type de sinistre s'il est international, national, régional, local, ou interne à l'institution, il faudra mettre en place des équipes larges ou réduites. La recherche d'interlocuteurs ou d'institutions qui ont développé un savoir-faire est souvent indispensable à la réussite de projets de montage de plans d'urgence ou de plans de sauvegarde. Peut-être qu'à côté de vous, un musée, une bibliothèque en ont déjà mis en place. Vous pourriez ainsi mutualiser les moyens humains et

matériels.

La liste des intervenants qui agissent avant, pendant et après le sinistre nous fait comprendre la nécessité d'une aide extérieure pour mener à bien ces projets. Elle doit intégrer dans les formations l'ensemble de ces partenaires.

Quels sont les intervenants amenés à gérer les sinistres?

## A. Intervenants internes de l'institution

- Le directeur: il doit prendre la responsabilité du montage des plans de sauvegarde, animer et former ses équipes et nommer des responsables, bâtir les relations avec les intervenants extérieurs.
- Les responsables des départements des collections: ils doivent s'assurer du récolement et de la photographie des oeuvres, de la cartographie des collections au sein de bâtiment, des priorités en définissant si possible les collections à évacuer, à protéger sur place et à sacrifier notamment pour des bibliothèques, ils doivent s'assurer que le matériel de sauvetage est adapté aux collections.
- Les restaurateurs et les chargés de conservation préventive: ils collaborent avec les conservateurs pour mettre en place les plans de sauvegarde, l'organisation des tris selon les degrés d'altération lors des sinistres, ils vérifient l'adéquation du matériel avec les actions de sauvegarde.
- Le personnel technique: architecte, climaticien, électricien, personnel chargé de la sécurité et de la sûreté. Il vérifie que le bâtiment ne présente pas de dangers, que les axes d'évacuation sont sécurisés et non encombrés, leur signalétique lisible et connue, les systèmes de détection (eau et feu) et d'extinction vérifiés et en état de marche
- Les magasiniers: ils aident conservateurs et restaurateurs, les services techniques à la mise en place des moyens spécifiques car ils représentent les personnes qui fréquentent le plus les magasins et qui manipulent en permanence les collections. Leur avis est donc précieux pour repérer les faiblesses du système et trouver les moyens d'agir pour évacuer.
- Les financiers: ils doivent prendre l'habitude de prévoir dans les budgets une enveloppe prévisionnelle en cas de sinistres en ayant mis en place des contrats avec les prestataires (transporteurs, restaurateurs, entrepôts, entreprises de froid et de lyophilisation, etc). Ils doivent permettre à l'institution de s'équiper de manière à réduire l'ampleur des dégâts.
- Toutes les bonnes volontés: une petite institution aura besoin de toutes les bonnes volontés mais pour qu'elles soient efficaces, il faut aussi qu'elles soient formées. Des membres du personnel non habitués à la manipulation des collections veulent souvent participer à la sauvegarde du patrimoine pour lequel elles travaillent.

## B. Administrations et associations

- Les Services de sécurité: pompiers et éventuellement l'armée. Des liens doivent être créés en amont de manière à ce que ces équipes qui n'ont la plupart du temps reçu aucune formation sur la sauvegarde du patrimoine soient familiarisées avec les lieux et connaissent les enjeux culturels et économiques. Ils doivent adapter leurs moyens de manière à ne pas provoquer de dégâts supplémentaires en agissant sur le patrimoine notamment en éteignant les incendies.
- L'administration responsable en fonction des niveaux de risques: Etat, région, département, communes et les personnes correspondantes (Gouvernement, préfets, conseillers généraux, maires, etc): ils doivent communiquer les outils mis en place pour gérer les sinistres (Plan de protection contre les sinistres, plans d'évacuation des biens et des personnes, liste des personnes ressources, etc). Les institutions patrimoniales doivent aussi se manifester de manière à ce que les biens culturels, biens appartenant à la nation et à la région, représentant leur identité et leur mémoire, mais aussi des revenus liés au tourisme, ne soient pas négligés dans les plans de secours.
- Associations de défense du patrimoine.
- Les membres des associations reliées à l'institution.

## C. Entreprises privées

- Restaurateurs,
- Transporteurs,
- Entreprises de congélation et de lyophilisation,
- Entrepôts.

## 2.2 Connaître et évaluer les collections et les locaux

Sauver le patrimoine c'est avant tout le connaître pour:

- agir afin de diminuer les risques,
- donner des priorités lors du sauvetage,
- évaluer les pertes,
- évaluer les risques liés au bâtiment,

Les indications nécessaires:

- chiffrer et caractériser les collections: inventorier ou effectuer le récolement, photographier, identifier les matériaux;

- décrire le bâtiment, le nombre de magasins, leur surface.

Les objectifs:

- mieux protéger: surélever, déplacer, isoler, conditionner, numériser...
- déterminer les collections à sauver en priorité, celles à protéger in situ, celles à sacrifier notamment pour les bibliothèques (ne pas oublier que congeler et lyophiliser les documents mouillés revient très cher);
- évaluer les moyens pour évacuer ou protéger in situ pendant le sinistre;
- localiser avec précision les collections: bien identifier les espaces, le mobilier, l'étagère, le conditionnement de manière à pouvoir diriger les équipes de sauvetage et assurer la traçabilité des biens à évacuer: numéroter, cartographier, placer éventuellement le logo du Bouclier Bleu pour signaler les collections à évacuer en priorité;
- évaluer le bâtiment: identifier et cartographier les endroits vulnérables notamment lors des perturbations climatiques, quantifier les travaux à mener (colmater les fissures, vérifier et réparer toitures, gouttières, les installations techniques), effectuer des contrôles réguliers, reporter les constats sur un cahier de suivi;
- localiser les moyens de lutte contre le feu, les détecteurs à eau et à feu, les zones d'évacuation...
- établir un annuaire des intervenants intérieurs et extérieurs à distribuer et à maintenir à jour;
- nommer un responsable ou des responsables par secteurs (collections, bâtiments, sécurité du personnel, etc);
- produire deux types de documents:
  - un classeur synthétique à distribuer avant et lors du sinistre aux responsables : intervenants et leurs adresses, plans des bâtiments avec localisation des moyens de secours et des collections, localisation de l'équipement
  - un classeur rassemblant des éléments plus complets et détaillés.

## 2.3 Connaître et évaluer les risques

Définir une échelle de risques et les pertes qui en résultent est un argument convaincant pour obtenir aide et subvention.

Il est important de les classer non seulement en fonction :

- de leur typologie (risques naturels, industriels, liés à l'homme (vandalisme, guerre, terrorisme), risques « domestiques » (internes, les plus fréquents: ruptures de canalisations, infiltrations, inondations, incendies...)
- mais surtout en fonction de leur récurrence et des conséquences.

Pour ce faire, le bilan des sinistres passés peuvent aider à évaluer même si ces évaluations sont totalement hypothétiques, elles vont donner une mesure des moyens à mettre en place pour les éviter.

- % de perte du patrimoine:
  - perte totale
  - perte partielle nécessitant des restaurations
  - perte partielle ne nécessitant pas de restaurations
  - % sauvegardé
- dégâts matériels
  - sur le bâtiment: total, partiel (%)
  - sur le mobilier: total, partiel (%)
- évaluation de l'arrêt de l'activité en attendant la remise en état
  - arrêt total: donner la durée
  - arrêt partiel: donner la durée
  - mesurer l'impact sur le public: étudiants (période d'examens à prendre en compte pour les bibliothèques par exemple), chercheurs...
- évaluation des coûts.

## 3 DEMANDE DE SUBVENTIONS

Quelque soit l'organisme sollicité, la qualité du dossier d'appels à subvention, d'expertise ou de formation va interagir sur les réponses car, face aux nombreuses demandes, des sélections sont effectuées.

### 3.1 Éléments des dossiers

- Le titre du projet: il est important car il donne envie ou non d'aller plus loin
- Description du projet: elle doit être brève afin que les sélectionneurs comprennent en une demi-page l'intérêt du projet.
- La nature du projet par rapport aux activités habituelles de l'institution
  - continuation d'une activité habituelle
  - élargissement de l'activité
  - nouvelle activité
- Description détaillée des activités pour lesquelles un soutien financier est demandé,

leurs buts et l'impact escompté de ces actions. Pour chaque activité, sur une feuille séparée, décrire:

- description des objectifs,
- les publics ciblés,
- le calendrier,
- les résultats escomptés: actions mises en place en rapport avec les objectifs de l'organisme auquel sont demandées les subventions. Utiliser les mots clés appréciés par ces organismes : protection du patrimoine, lutte contre les sinistres, actions de communication auprès de publics, développement durable, collaborations interrégionales ou internationales, coopérations entre différents acteurs afin de conserver, protéger, mettre en valeur et sauvegarder le patrimoine culturel commun d'importance nationale, européenne, internationale, faciliter l'accès à la culture en préservant le patrimoine; développer des actions de formation entre divers partenaires et entre divers corps de métiers, perfectionnement de personnels de la culture et échanges d'expériences tant au niveau académique que pratique , projet de recherches, de sensibilisation de publics, d'enseignement et de diffusion des connaissances, séminaires, rencontres sur les thèmes culturels d'importance nationale, internationale, promotion de la connaissance mutuelle, partage d'enjeux communs, etc
- comment évaluer les résultats?
- lieux de réalisation du projet
- co-organismes impliqués: nom des co-organismes, rôle dans la conception et décision du projet, rôle dans la réalisation du projet, participation financière
- Citer les organismes sous-traitants à la réalisation du projet:
  - raison sociale (nom légal complet)
  - adresse
  - responsable concerné au sein de l'organisme (nom, prénom, titre ou qualité, tél, fax, email)
  - montant pour lequel l'organisme co-financeur s'engage à financer l'action considérée: commentaires si la décision de co-financement n'est pas encore définitive.
- Evaluer le budget qui doit-être équilibré (total des recettes = total des dépenses). Coût total estimé et :
  - répartition des dépenses en fonction des domaines : équipement, homme/jour
  - répartition des dépenses par partenaires: interne (évaluer le temps consacré par les différentes catégories de personnel), externe.
- Comment diffuser et échanger les informations concernant les résultats du projet? : très important pour mettre en valeur l'organisme qui a subventionné: site internet, colloques, brochures, formations, exposition...

- Comment assurer la visibilité du soutien reçu ? : logos, publications, colloques....

Documents qui peuvent être demandés:

- curriculum vitae
- rapports d'activités de l'institution, des organisateurs et co-organisateur
- statut juridique si participation d'associations...

### 3.2 Critères de sélection

- qualité des intervenants et des coopérations: degrés d'implications
- qualité de la méthodologie
- clarté du budget
- gestion du projet
- originalité de l'approche
- valorisation

## 4 LES ORGANISMES

Nous citerons en premier lieu les organismes qui sont spécialisés dans la gestion des sinistres puis les organismes spécialisés archives puis ceux qui offrent parmi leurs prestations un secteur sur les plans de sauvegarde.

### 4.1 Le Bouclier bleu

#### **Composition**

Le Bouclier Bleu est composé d'une structure internationale et de structures nationales divisées en sections locales.

Il a été créé en 1996 à l'initiative du :

- Conseil International des Archives (CIA)
- Conseil International des Musées (ICOM)
- Conseil International des Monuments et Sites (ICOMOS)
- de la Fédération Internationale des associations de bibliothécaires et bibliothèques (IFLA-PAC (section Préservation et conservation))

#### **Missions:**

- prévenir les catastrophes
- diminuer les effets des catastrophes
- développer des réseaux d'entraide

- sensibiliser tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel
- former des formateurs: directeurs, conservateurs, restaurateurs, magasiniers, pompiers, etc
- susciter, favoriser, accompagner et promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence
- être le SAMU ou la Croix Rouge du patrimoine culturel

Ses actions se développent grâce à :

- la collaboration d'institutions
- la coopération avec les forces compétentes
- la création des réseaux sur le terrain: sections nationales et locales
- l'apport des compétences des différents groupes de travail

Le Bouclier Bleu associe en particulier à ses actions:

- les élus locaux
- les hommes du secours: sécurité civile, pompiers, police, armée
- les spécialistes du patrimoine culturel: des musées, des sites archéologiques, des monuments historiques, des bibliothèques et des archives.

Il agit :

- en temps de paix: formations, élaborations de plans d'urgence, informations (forum, documentation, mémoire des sinistres,etc), animation de groupes de travail, etc
- en temps de guerre, d'émeutes ou d'attentats: interventions d'urgence avec des moyens collectifs de lutte nationaux et internationaux
- lors de catastrophes naturelles ou industrielles de grande ampleur (inondations, séismes, cyclones,etc): envoi de spécialistes.

### **Communication et publications**

- Organisation de colloques: la section française en organise tous les deux ans
- publication des colloques
- site internet avec une partie visible à tous, l'autre aux seuls membres.

## **4.2 Cosadoca**

### **Composition**

Cosadoca est un organisme suisse régional dont le but est de mutualiser les moyens humains et matériels afin de prévenir les sinistres dans les bibliothèques et archives du canton de Lausanne. Lancé à l'initiative des Archives cantonales vaudoises, le 23 mars 2004, le Consortium de Sauvetage du Patrimoine Documentaire en cas de Catastrophe (COSADOCA) est issu d'un accord conclu entre:

- les Archives cantonales vaudoises
- la Bibliothèque cantonale et universitaire (site de Dorigny)
- la Bibliothèque centrale de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)
- l'EPFL et l'Université de Lausanne

## **Missions**

Il vise la mise en oeuvre d'une collaboration inter-institutionnelle pour le sauvetage du patrimoine documentaire en cas de catastrophe sur les sites de l'ouest lausannois

Au-delà de la mutualisation des ressources matérielles, COSADOCA fournit un cadre de réflexion commun à des institutions de caractère public, dont la fermeture partielle ou totale en cas de dommages naturels et de catastrophes porterait préjudice au bon fonctionnement des filières de formation. Il offre l'opportunité de porter la réflexion devant les autorités et de valoriser les missions conservatoires, patrimoniales et de diffusion de savoirs des institutions concernées.

Le COSADOCA est également un organe d'informations pratiques et techniques pour toute institution qui se trouverait confrontée à une petite ou grande catastrophe.

En collaboration avec l'IFLA-PAC, Cosadoca mène des actions de formation en collaboration avec les unités de la sécurité civile formées spécifiquement à la sauvegarde du patrimoine. Ces formations sont ouvertes au niveau international. Elles sont tout à fait adaptées à la problématique archives et permettent grâce à une formation théorique et pratique (incendie artificiel créé sur la reconstitution d'un épi de bibliothèque) d'appréhender l'ensemble des actions à mener avant, pendant et après les sinistres sur une période de trois jours avec des équipes très bien formées et organisées.

Le site internet est ouvert à tout public

Il peut-être complété par l'autre site suisse « Mémoirav » sur la sauvegarde du patrimoine.

## **4.3 Conseil International des archives (CIA ou le ICA)**

### **Composition**

ONG, créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Il compte un réseau de plus de 1 169 institutions d'archives et 211 membres individuels, issus de 190 pays.

### **Missions :**

- promouvoir le développement des organismes d'archives
- assurer la formation professionnelle
- donner des outils en préservation et conservation
- élaborer des normes internationales
- faciliter les relations professionnelles dans le monde entier par la coopération internationale.

L'un des domaines prioritaires définis pour 2004-2008 est la **Préservation et préparation aux situations d'urgence** (Responsable: Ivan Murambiwa, Archives nationales du Zimbabwe, e-mail: [nat.archives@gta.gov.zw](mailto:nat.archives@gta.gov.zw)) ;

### **Communication et publications**

Il organise tous les 4 ans une conférence internationale de la table ronde des archives (CITRA)

Il publie la Revue COMMA ainsi qu'une collection d'études disponibles sur le site.

ICA Etude 11 - Principes directeurs pour la prévention et le contrôle des sinistres est disponible en [version arabe](#)

Adresse du site

<http://www.ica.org/fr>

## 4.4 Association internationale des archives francophones

### **Composition**

Créée en 1989 par des directeurs d'organismes, d'institutions et d'associations d'archives des états francophones.

Un réseau de correspondants officiels désignés par les directions nationales, associations et institutions de formation est en cours de constitution pour assurer la mise à jour permanente des informations.

### **Missions**

Favoriser et développer la formation et la coopération professionnelle

### **Communication et publications**

- aide à la publication d'études et de travaux
- développement du site **PIAF** qui propose un outil de travail et de formation en ligne réactualisé au jour le jour

Adresse du site : <http://www.piaf-archives.org/>

## 4.5 Archives sans frontières

### **Composition**

ONG créée par des archivistes catalans en 1998

Archives sans frontières regroupe plusieurs sections nationales, pour la France, la section fut créée en 2005 par l'association des archivistes français (AAF)

### **Missions**

- sauvegarde, protection conservation et diffusion du patrimoine archivistique
- soutien aux projets de développement du patrimoine archivistique
- aide à la formation rapide
- soutien les actions ponctuelles des projets de préservation des fonds d'archives en danger

**Adresse du site** : <http://www.arxiv.org/ca/index.php>

<http://www.archivistessansfrontieres.org/>

## 4.6 L'UNESCO

### Composition

De nombreux pays y adhèrent

### Missions concernant la protection des biens culturels

- Protection du patrimoine mondial et classement
- Recherches: études et subventions
- Formations
- Normalisation
- Expertises

L'Unesco finance des travaux et études par le programme mis en place en 1979 dénommé *Records and Archives Management Programm (RAMP)*.

Les plans de sauvegarde font partie des recherches en cours.

### Un exemple de formation sur les risques

L'atelier international de formation 2007 sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles inclut des visites de terrain, des conférences, des travaux en groupe, des débats et des démonstrations pratiques sur des sites du patrimoine mondial à Kyoto.

Le centre universitaire de recherche de Ritsumeikan pour la réduction des catastrophes naturelles affectant le patrimoine culturel urbain (Rits-DMUCH) fournit également diverses formes de soutien académique aux participants afin de développer des plans de gestion du patrimoine matériel dans leurs propres pays.

Le cours vise principalement à fournir aux 10 à 15 participants une vue d'ensemble des diverses facettes de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles affectant le patrimoine. Plus spécifiquement, il fournit une formation interdisciplinaire à l'intention des professionnels avec les objectifs suivants :

- entreprendre une évaluation des risques intégrée pour analyser la vulnérabilité du patrimoine culturel aux risques physiques, socio-économiques et politiques ;
- établir un système intégré pour la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles affectant le patrimoine, en incorporant la préparation aux catastrophes et la planification urbaine ;
- formuler des plans de gestion des risques pour le patrimoine culturel en correspondance avec le régional de réduction des catastrophes ; et
- établir un système de réseau scientifique international pour la gestion des risques du patrimoine culturel.

Ce cours est organisé en coopération avec le Centre du patrimoine de l'UNESCO, l'ICCROM, l'ICOMOS et des institutions gouvernementales japonaises.

### Communication et publications

Publication des études en français et anglais disponibles sur le site Revue.

### **Adresse du site**

<http://portal.unesco.org/fr>

[http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.phpURL\\_ID=5761&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/ci/fr/ev.phpURL_ID=5761&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

## **4.7 L'ICCROM**

### **Composition**

La proposition de créer le centre international d'étude pour la conservation et la restauration des biens culturels est adoptée à la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO à New Delhi en 1956.

L'ICCROM a été créé pour servir la communauté internationale représentée par ses Etats membres, dont le nombre dépasse actuellement les 125.

L'ICCROM est gouverné par une Assemblée générale composée des représentants de chacun des Etats membres. Le Conseil de l'ICCROM regroupe 25 membres élus par l'Assemblée générale.

En 2001, l'ICCROM a adopté huit orientations stratégiques devant guider les futures activités de l'organisation. Ces dernières ont été révisées pour la période 2008-2010.

Son siège est à Rome

### **Missions**

L'ICCROM est une organisation intergouvernementale qui se consacre :

- à la conservation du patrimoine culturel.
- à la formation dans le monde entier ou stages de plus ou moins longue durée à Rome
- à la création de centres de formation notamment en Afrique, au Bénin, dans le cadre du projet PREMA (conservation préventive)
- aux conseils et à l'expertise sur tous les problèmes de conservation
- à la documentation: bibliothèque importante, centre de ressources, site internet
- à la publication de normes, manuels, colloques, revue

L'ICCROM octroie des bourses de recherche ou subventionne des projets liés à la conservation.

Le laboratoire de l'ICCROM mène des travaux de recherche sur la conservation et subventionne des recherches.

58 500 euros ont été consacrés en 2006-2007 à des programmes de conservation de documents d'archives et de bibliothèques notamment sur le patrimoine audiovisuel.

### Site internet

<http://www.iccrom.org>

## 4.8 L'institut canadien de conservation (ICC/ CCI)

### Composition

L'Institut canadien de conservation (ICC) est un organisme de service spécial au sein du ministère du Patrimoine canadien. L'Institut a été fondé en 1972. Il a pour mandat de promouvoir la préservation et l'entretien du patrimoine culturel mobilier du Canada et de faire avancer la pratique, la science et la technologie de la conservation.

### Missions

Grâce à son expertise en science de la conservation, en restauration et en conservation préventive, l'Institut canadien de conservation appuie la communauté du patrimoine dans la conservation des collections patrimoniales du Canada afin qu'elles soient accessibles aux générations présentes et futures.

Cette mission est accomplie par la recherche et le développement dans le domaine de la conservation, par des services d'experts, et par la diffusion des connaissances.

Le but final de l'ICC est de diffuser des connaissances sur la conservation aux institutions et aux organismes patrimoniaux canadiens pour leur fournir les renseignements, les données, les outils et les compétences nécessaires à l'entretien des collections qui leur ont été confiées. À l'appui de cet objectif :

- l'ICC fournit des occasions d'apprentissage, dont des ateliers de base sur le soin des collections, des ateliers de perfectionnement professionnel avancés et des stages;
- la bibliothèque de l'ICC est l'une des plus importantes collections muséales et de conservation du monde;
- la librairie de l'ICC permet à des clients de partout sur la planète de se procurer des ouvrages techniques et scientifiques, ainsi qu'un ensemble de publications sur le soin des collections et la conservation préventive;
- une myriade de renseignements sur la conservation sont accessibles gratuitement dans la Base de données sur la conservation et la bibliographie du personnel, ainsi que sur le site Web Préserver mon Patrimoine.

L'ICC publie un bulletin qui fait valoir le rôle important de la conservation et dans laquelle on parle de divers matériaux et stratégies de préservation. Vous y trouverez de l'information sur les activités de l'ICC au Canada et partout dans le monde ainsi que sur ses nombreux services.

## 4.9 L'Union Européenne

### Composition

Les 27 pays de l'Union

### Missions

- Développer les échanges entre les pays européens mais aussi avec l'ensemble de la communauté internationale au travers d'accords.
- Subventionner des projets intergouvernementaux ou inter régionaux (FEDER)

### Ses missions dans le domaine de la conservation

- En 1994 fut créé le Bureau des archivistes nationaux de l'UE (EBNA)
- Aide à la mise en place des bonnes pratiques par le développement des normes et des recommandations pour valoriser le patrimoine archivistique européen.
- Subventions de projets.

Les projets sur le Patrimoine se sont développés au travers des projets Raphaël puis dans le cadre des projets Culture 2000, Feder (Fonds Européen de Développement Régional).

Le projet Culture 2000 a établi un instrument de financement et de programmation pour la coopération culturelle pour la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2013. Un budget de 400 millions d'euros est prévu afin de développer la coopération culturelle transnationale entre opérateurs culturels issus des pays de l'Union européenne ou des pays tiers participant au programme (action sur tous les continents). Le programme « Culture » vise à soutenir des actions de coopération culturelle, des organismes européens actifs dans le domaine culturel ainsi que la collecte et la diffusion d'information dans le domaine culturel. Ce nouvel instrument succède au programme-cadre Culture 2000 qui couvrait la période 2000-2006. Il est à la fois plus complet, plus ouvert et plus simple à utiliser.

### Un exemple de projet sur les sinistres: le projet Noé : les Régions et l'Europe préservent le patrimoine

Le patrimoine est un enjeu majeur de l'identité culturelle, du développement économique et touristique régional. En cas de catastrophes naturelles, c'est l'ensemble du patrimoine qui est touché faute de stratégies préventives et de plans d'urgence adaptés. Afin d'être efficaces, les mesures d'urgence doivent être menées au plan régional en coopération étroite avec les différents acteurs et décideurs.

Le Centre interrégional des conservation du livre a été chargé d'organiser le projet Noé en collaboration avec la région PACA (sud de la France), le Portugal, Chypre, etc. Il a entre autres organisé des formations pour des bénévoles d'associations locales en collaboration avec le Bouclier Bleu et la Direction des Archives de France afin d'aider des archives communales isolées et sans responsables à mettre en place des plans de sauvegarde en comparant les actions menées parallèlement au Portugal.

### Communication et publications

- rapport annuel avec les Recommandations réactualisées
- revue trimestrielle INSAR

site <http://europa.eu/geninfo/query/resultaction.jsp?page=1>

## 4.10 La fondation Getty

### Composition

Paul Getty a créé son musée en 1954 à Los Angeles.

Différentes activités sont regroupées dans le Trust Paul Getty qui comprend:

- L'institut de conservation
- L'institut de recherche
- Le programme Grant, fondé en 1980, subventionne des recherches sur l'histoire de l'art
- Le centre de documentation

### Missions

La fondation est une organisation à but non lucratif qui a pour mission:

- le développement de la recherche en conservation des biens culturels
- l'enseignement
- l'aide à des projets de conservation
- l'expertise

Située dans une zone sismique, la Fondation a développé des programmes sur la protection du patrimoine contre les catastrophes naturelles. Elle intervient aussi dans le cadre de projet de restauration et de reconstruction des biens culturels après les guerres notamment en Irak.

### Communications et publications

Le Getty publie mais diffuse aussi des bibliographies sur l'histoire de l'art et la conservation.

Il a développé des e-Newsletters sur les différents thèmes qu'il développe.

[griweb@getty.edu](mailto:griweb@getty.edu)

## 4.11 Office de Coopération et d'Information Muséographique (OCIM)

### Composition

L'OCIM est un organisme public créé en 1985. Il s'agit d'un centre de ressources. Il dépend du service général de l'Université de Bourgogne. Il est financé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### Missions

- Proposer aux réseaux des musées et centres de sciences un ensemble de ressources nécessaires à leur développement ;

- Favoriser des coopérations entre institutions muséales européennes et extra-européennes ;
- Collecter l'information relative aux institutions muséales, et lui assurer la plus large diffusion ;
- Contribuer à la formation de professionnels ;
- Promouvoir la recherche en muséologie et en muséographie.

#### **Communications et publications**

- Centre de documentation
- Lettre de l'OCIM
- Publications
- Sélection des publications produites par la Société des Musées Québécois (SMQ)
- Site internet

## 4.12 Le Ministère français de l'écologie et du développement durable

Il est chargé d'étudier les risques naturels, industriels et humains, de les répertorier, de les prévenir, de les cartographier quand c'est possible, de prévoir les moyens, de former et d'informer les élus et la population que ce soit en métropole ou dans les DOM-TOM.

Il exerce une veille en temps réel de manière à mettre en place les dispositifs nécessaires:

- Plan Orsec
- Plan de Prévention des risques (PPR)
- Plan de prévention des risques inondations...

Il s'est rapproché du Bouclier Bleu en 2008 afin d'étudier une collaboration visant à mettre en place des moyens adaptés communs pour la sauvegarde du patrimoine.